

AÏN-SEFRA (NAÂMA)**Ouverture d'une annexe CAAR assurance**

Dans le cadre de l'extension de son réseau commercial, la compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR), la doyenne des assurances, qui a été créée au lendemain du recouvrement de l'indépendance, a procédé récemment à l'ouverture d'une agence CAAR-74707 à Aïn-Sefra.

Une structure qui relève de la succursale d'Oran qui vient d'être implantée dans la capitale des monts des ksour, à l'effet d'être plus proche et d'accompagner sa clientèle à l'accès aux facilitations des prestations de service offertes par l'agence, de se rapprocher et de gérer sur place les dossiers des entreprises conventionnées avec la compagnie.

Cette entité qui a beaucoup investi pour l'amélioration de la qualité de service, a mis en avant les dernières innovations dans l'utilisation des nouvelles technologies, l'introduction de la numérisation, ainsi que l'adaptation organisationnelle visant à mieux prendre en charge sa clientèle dans la rapidité de traitement des dossiers et dans la réduction des délais d'indemnisation et la mise en place de nouvelles.

Le chef d'agence, M. Azrar Aziz a indiqué que cette nouvelle annexe qui est

dotée de toutes les commodités nécessaires est une représentation effective de la compagnie au niveau de notre région. Ajoutant qu'une panoplie de produits à travers une longue brochure est proposée à la clientèle concernant les offres de service, avec des avantages de réduction pour une certaine clientèle, notamment, les secteurs et les entreprises conventionnés.

De ce fait, dira-t-il, la compagnie offre tous types d'assurances, à l'exemple des assurances automobiles, des transports (maritime, terrestre, ferroviaire, aérien), les catastrophes naturelles, les multirisques immeubles et habitations, les risques industriels, engineering et des construc-



Photo : DR

tions, et bien d'autres, pour ne citer que ces offres. La CAAR donc, à travers l'ouverture de cette annexe dans cette contrée du Sud-Ouest, confirme sa volonté de se rap-

procher davantage de ses partenaires, et conforte la confiance qu'ils ont toujours placée en elle.

B. Henine

AÏN-TÉMOUCHENT**12 puits artésiens pour élever le taux de distribution de l'eau potable**

Les services des ressources hydriques de la wilaya de Aïn-Témouchent ont entamé une opération d'aménagement et d'équipement de 12 puits artésiens, pour élever le taux de distribution de l'eau potable, en plus de la réalisation de 3 000 mètres de puits profonds et le raccordement des systèmes souterrains des eaux traitées par la station de dessalement de Chatte-El-Hilal.

Selon M. Touizghou Abdelmoumen, cadre à la Direction des ressources hydriques de la wilaya, qui ajoute que cette opération s'inscrit dans le cadre des programmes de développement pour l'année 2023, et que les projets ont été proposés l'année dernière dont des projets sectoriels et des pro-

jets communaux. Les propositions suggéraient le forage de puits artésiens profonds pour alimenter la population en eau potable à partir des eaux souterraines.

Dans le même ordre d'idées, l'agence du bassin hydrographique d'Oran a entamé une vaste opération d'installation de

compteurs relatifs à la consommation de l'eau des puits utilisés dans le domaine industriel, touristique et différents services.

L'opération a vu l'installation de 165 compteurs jusqu'à l'heure actuelle. Ceci permettra de mesurer avec exactitude la quantité de l'eau souterraine exploitée à la fin de chaque trimestre, dira M^{me} Maarouf Saliha, chef de service du suivi de la quantité et la qualité des ressources hydriques.

Elle dira qu'en 2017, l'opération de généralisation de l'installation des compteurs d'eau potable a été lancée, soit dans

les volets économique, touristique ou d'autres prestations de service à l'instar des structures hôtelières, des usines, des bains ou des stations de lavage de voitures.

Ces établissements sont concernés par l'installation de compteurs en vue de mesurer la quantité d'eau extraite du sol jusqu'à présent. Elle dira que 165 compteurs ont été installés, au moment où les mêmes services sont en train de recenser le nombre des fellahs qui possèdent des puits dans leurs exploitations agricoles.

S. B.

BOUMERDÈS**20 562 candidats au BEM et 15 559 au bac**

Concernant les candidats inscrits dans les 70 centres d'examen du Brevet d'enseignement moyen (BEM) et les 54 centres pour le bac dans la wilaya de Boumerdès, les statistiques communiquées par le directeur de l'éducation (DE), L'Ahib Abidat, font état de 20 562 postulants au BEM et 15 559 postulants au bac.

Sur les 20 562 candidats au BEM, 20 070 sont scolarisés, alors que 493 candidats viennent d'autres secteurs (particuliers, écoles privées ou centres pour handicapés. 2 022 candidats au BEM subiront les épreuves de tamazight.

S'agissant de l'examen du bac, 4 150 (26,67%) postulants sont des candidats libres. Les épreuves de tamazight, niveau terminale, intéressent

1 199 candidats au bac 2023.

À cette occasion, le DE s'est montré rassurant, particulièrement en direction des parents, quant au bon déroulement des épreuves de ces examens nationaux.

Abachi L.

Lors de la 11e journée d'étude sur la déontologie médicale, l'éthique et le droit, organisée par la section ordinaire régionale des médecins de Blida, ces derniers ont appelé à la création d'un corps national ayant droit de regard sur les affaires liées aux erreurs médicales, avant leur renvoi devant la justice, tout comme ils ont demandé la révision du système judiciaire afin de permettre la protection du médecin en cas d'erreurs médicales lors de l'exercice de sa fonction.

Dans le même sillage, ils ont mis l'accent sur la nécessité de faire la distinction entre les petites erreurs médicales qui ne nécessitent pas d'incrimination et celles qui émanent d'une

négligence avérée. Selon le Dr Yacine Terkmane, président du Conseil de l'ordre des médecins de Blida, le corps national ayant droit de regard sur les affaires liées aux erreurs médicales,

lequel, pour lui, devra être absolument créé, doit être indépendant de la justice. Il aura ainsi un pouvoir décisionnel sur les affaires qui lui seront soumises et pourra dédommager les victimes.

La justice sera, pour lui, le dernier recours pour les victimes n'ayant pas été satisfaites du montant des réparations ou bien dans des cas d'erreurs ayant conduit au décès de la victime puisque, dans ce cas précis, les ayants droit peuvent poursuivre pénalement le médecin fautif. Dans le même contexte, le pré-

sident du Syndicat national des praticiens de la santé publique a proposé la création d'un corps judiciaire dans les tribunaux qui sera spécialisé dans le domaine médical et qui diffère des tribunaux ordinaires, comme il est pratiqué dans certains pays du monde. Dans la foulée, il suggère une formation des juges et avocats dans le domaine médical.

Il importe de souligner qu'il a été relevé par les présents à cette session de l'ordre des médecins que les praticiens de la santé n'ont pas suffisamment de notions de droit pour pouvoir se défendre devant les tribunaux en cas d'erreurs médicales.

Enfin, il a été fait savoir que les affaires d'erreurs médicales les plus récurrentes et qui passent par-devant la justice sont celles liées à l'obstétrique et la médecine de la femme. Ceci est justifié par le fait que la plupart des pathologies qui touchent les femmes lors de l'accouchement ne peuvent être prévenues par les médecins, surtout qu'elles surviennent subitement, est-il dit, et qui nécessitent des interventions urgentes, d'où le cas d'erreurs médicales.

M. B.

MOSTAGANEM**Djanatu El Arif organise la Journée internationale du vivre-ensemble en paix**

La fondation méditerranéenne du développement durable Djanatu El Arif a organisé le 27 mai dernier, une rencontre à l'occasion de la Journée internationale du vivre-ensemble en paix proclamée par l'Assemblée générale des Nations-Unies à l'initiative de l'Algérie.

À cette occasion, la fondation Djanatu El Arif a abrité cette cérémonie qui a vu la présence de nombreux invités. Des exposants notamment des peintres, des photographes, des écologistes, des

artisans, des créateurs et un atelier de numérisation de manuscrits et de livres ont partagé leurs inspirantes perspectives et leurs initiatives pour favoriser la paix et l'harmonie entre les individus. À rappeler

que le fief de l'ONG internationale du vivre-ensemble en paix est à Mostaganem dont le Cheikh Khaled Bentounes est son représentant.

C'est un écrivain, pédagogue, conférencier qui parcourt le monde depuis de nombreuses années, principalement l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient d'où il transmet l'enseignement traditionnel du soufisme. S'agissant des actions en

faveur de la jeunesse, l'ONG Aisa a créé depuis 25 ans, la branche des Scouts musulmans de France, d'Allemagne, Belgique, Hollande et Espagne, et est également partenaire du scoutisme musulman dont le secrétariat général est situé à Djeddah dans le Royaume d'Arabie Saoudite et au Conseil français du culte musulman (CFCM) depuis 2003.

A. Bensadok